

Meudon, le 7 octobre 2011

**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION ESPACES
AUX ENQUETES PUBLIQUES
DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES INSTALLATIONS DE L'USINE DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE DU MONT-VALÉRIEN A SURESNES
ET A L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT EN SEINE**

Enquêtes d'utilité publique
du 19 septembre au 8 octobre 2011

C'est avec un grand intérêt que l'association Espaces a pris connaissance de ce dossier. Cette installation est en effet la seule production d'eau potable à l'aval immédiat de Paris. La prise d'eau en Seine en fait un enjeu majeur de la qualité de l'eau de la rivière, et des initiatives à ce sujet.

1. Introduction

1.1 Présentation générale de l'association Espaces

Depuis 1994, l'association Espaces s'est donnée pour mission d'expérimenter une gestion écologique des espaces naturels du Val de Seine grâce à des techniques appropriées, en vue notamment d'améliorer les qualités paysagères et écologiques des sites naturels urbains. Cette mission est réalisée dans une logique d'aménagement et de développement local et social en créant des emplois pour des personnes en situation d'exclusion dans le cadre de chantiers d'insertion.

Espaces travaille conjointement avec les collectivités locales et territoriales sur ses treize chantiers d'insertion et son chantier de bénévoles. Elle est soutenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre d'un contrat global pour l'eau en Val de Seine pour ce qui est de ses actions de valorisation écologique des milieux humides et aquatiques.

Espaces développe durant l'été **un service de navigation douce** (bateau de 12 passagers) depuis 2010 sur la Seine au départ du Port de Sèvres. Ce service devrait devenir permanent à partir de 2012.

1.2 Une animation de la Gouvernance de l'eau du territoire

En partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que les acteurs concernés, Espaces assure depuis 2009 l'animation et l'élaboration d'une

Gouvernance de l'eau sur le territoire Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, bassin de la Seine s'étendant de la confluence de la Marne à celle de l'Oise, hors territoires de Sage existants. L'objectif pour 2012 est d'élaborer avec les acteurs et maîtres d'ouvrage de ce territoire **une charte de l'eau et un contrat de bassin**. A ce titre Espaces entrera en contact avec le maître d'ouvrage pour lui présenter les possibilités offertes pour ses activités par le contrat de bassin en cours d'élaboration, et leur optimisation.

1.3 L'action d'Espaces de gestion des berges de Seine

Espaces entretient quotidiennement 15 kilomètres de berges de Seine grâce à 6 équipes de 8 éco-cantonniers (salariés en insertion) et un encadrant par équipe ; elle réalise une veille écologique sur un linéaire de 22 km (sur 8 communes¹ du périphérique parisien au pont de Puteaux sur la rive gauche et sur la rive droite, île Saint-Germain incluse). L'action d'Espaces s'inscrit dans le Schéma départemental d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges des Hauts-de-Seine, auquel elle a contribué.

Espaces a assuré de 2006 à 2010 un entretien régulier et quotidien des **berges de Seine de Suresnes** avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

A ces titres, l'association connaît bien le linéaire concerné par la prise d'eau en amont du barrage de Suresnes et l'ensemble du bief concerné par cette prise d'eau.

La gestion du site des bords de Seine est menée par les équipes des chantiers d'insertion d'Espaces depuis 17 ans dans l'objectif de leur reconquête et de leur réhabilitation :

- **l'entretien bi-hebdomadaire des cheminements et des espaces**, au cours duquel sont effectués ramassage des déchets et taille de la végétation ;
- **l'entretien des espaces verts et naturels**, pour lequel Espaces développe des techniques de gestion différenciée respectant les équilibres naturels et préservant la faune et la flore locales et les ressources naturelles (eau, air, sol). La gestion différenciée inclut la lutte contre l'envahissement par les espèces floristiques exotiques invasives, le compostage, et bien sûr l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèses ;
- **la réalisation d'ouvrages structurants** pour la requalification des berges de Seine : remplacements des palissades de chantiers par des barrières en bois², création d'une sculpture en land art à l'entrée de Sèvres qui s'étend sur 200 mètres³, création du Jardin des 5 sens à Meudon⁴... ;
- **la connaissance et l'évaluation de la biodiversité** du site, au travers d'une veille écologique assurée par les équipes d'Espaces, comprenant la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques des berges de Seine et des propositions de plans d'action adaptés ;
- **l'alerte aux dégradations** constatées (dépôts de gravats, pollutions en Seine, accidents...) effectuée auprès des services techniques des collectivités concernées par les équipes d'Espaces présentes quotidiennement sur les sites ;
- **la valorisation sociale du site** qui comprend des actions de communication, d'animation, de sensibilisation et de formations des différents publics. De nombreuses visites découvertes des

¹ Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Paris, Puteaux, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes.

² Action menée depuis 1996 sans discontinuer. Travail poursuivi aujourd'hui par le Conseil général des Hauts-de-Seine au côté d'Espaces.

berges de Seine sont organisées (opérations de nettoyages de printemps, journées du patrimoine, semaine du développement durable...), de même qu'une signalétique et une information, la pose d'un éco-compteur sur le chemin de halage à Meudon en amont du pont Seibert, la réalisation et participation à de très nombreux articles, reportages sur les berges de Seine de Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres.

- **des contributions aux différents projets d'aménagement** dans le cadre de concertations ou d'enquêtes publiques (participation aux réunions, contributions écrites...).

Depuis 1997, Espaces met en œuvre dans le cadre de ses chantiers d'insertion **des ouvrages de restauration de berges par des techniques de génie végétal**. Elle a ainsi créé le premier ouvrage de maintien de berges par technique de génie végétal sur la Seine, et un des tous premiers en France sur un fleuve navigable⁵. Près de 350 mètres linéaires de berges dont 330 mètres linéaires⁶ sur les berges de Seine ont été restaurés par ces techniques depuis 1997.

1.4 L'action d'Espaces sur le territoire de la Ville de Suresnes

Espaces assure :

- une veille sur l'ensemble des berges de la commune (l'action d'entretien de celles-ci est actuellement suspendu depuis fin 2010 dans l'attente de trouver un nouveau mode de contractualisation) ;
- dans le cadre d'un marché d'insertion avec la Ville de Suresnes, l'entretien écologique des talus ferroviaires de la commune ;
- l'entretien écologique de deux résidences de Suresnes habitat.

2. L'analyse de l'ouvrage et les propositions de l'association Espaces

L'alimentation en eau potable par l'usine du Mont-Valérien doit permettre de fournir aux habitants une eau saine, conforme aux normes et lois en vigueur du Code de l'Environnement et du Code de la Santé. Il est ainsi indispensable de mettre en place ou renforcer des périmètres de protection autour de la prise d'eau de Suresnes et de l'usine de potabilisation du Mont-Valérien afin d'assurer une sécurité sanitaire maximale et une protection de la ressource en eau.

La prise d'eau de Suresnes, notamment, de par son utilisation de l'eau de Seine, contribue à la préservation de la ressource en eau et à la diversité des moyens d'utilisation de la ressource garantissant la pérennisation et la protection de l'alimentation en eau potable. Il est donc intéressant que ce prélèvement puisse être autorisé et réalisé dès lors que les mesures adéquates sont prises pour garantir la sécurisation et la protection de la ressource.

⁵ Ouvrage d'Issy-les-Moulineaux, île Saint-Germain, petit bras de Seine, amont du pont de Billancourt. Ouvrage inauguré le 30 juin 1999 par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le député-maire d'Issy-les-Moulineaux. *Référence : Actes de la journée d'étude du 30 juin 1999 « L'aménagement écologique des espaces urbains au cœur de l'Île-de-France » coorganisée par Espaces, Diren Ile-France, Ville d'Issy-les-Moulineaux.* Cet ouvrage est cité dans de nombreux guides de référence sur le sujet.

⁶ 7 ouvrages ont été ainsi réalisés : à Issy-les-Moulineaux, sur l'île Saint-Germain (petit bras), quai de Stalingrad ; à Boulogne-Billancourt, roselière quai Georges Gorse, inaugurée en septembre 2003 et qui a bénéficié du label du ministère de l'environnement, frayère quai du 4 septembre ; chantier en cours à Paris sur les berges du Bois de Boulogne à l'amont du pont de Puteaux.

2.1 Pour un périmètre de protection en Seine étendue à l'amont de l'île Seguin

Les périmètres de protection et les mesures et prescriptions associés semblent globalement pertinentes. Cependant, le périmètre de protection ne s'étend que de la prise d'eau, jusqu'au Pont de Sèvres ce qui peut sembler insuffisant. En effet, afin de garantir une protection maximale face, à la fois, aux pollutions chroniques et accidentelles, il aurait été préférable d'étendre le périmètre jusqu'à l'extrémité amont de l'île Seguin (périmètre proposé initialement par l'Hydrogéologue agréé en charge du projet). En effet, à l'amont du Pont de Sèvres, plusieurs zones sont particulièrement susceptibles d'occasionner, à court, moyen et long terme, des risques importants de pollutions.

On peut notamment citer :

- en rive gauche, à l'amont immédiat du Pont de Sèvres, le bassin de rétention mis en place à l'exutoire du ru de Marivel au niveau du pont de Sèvres et du port de Sèvres qui peut apporter des débordements occasionnels lors d'événement climatique significatif ;
- l'île Seguin sur laquelle de nombreux travaux et aménagements sont prévus, ce qui pourrait occasionner des risques importants de pollutions diverses ;
- les berges de Seine en rives gauche qui font également l'objet de travaux et d'aménagement (vallée Rive gauche) pouvant occasionner d'importantes pollutions.

Dans l'optique de la préservation de la ressource, il apparaîtrait à l'association important que la zone amont, située entre le pont de Sèvres et l'extrémité amont de l'île Seguin soit intégrée dans le périmètre de protection afin que des mesures permettant de limiter au maximum les risques de pollutions puissent être mises en œuvre et applicables.

2.2 Qualité des berges à Suresnes

2.2.1 Le projet de fermeture d'accès à la berge

Espaces n'est pas favorable au projet de fermeture grillagée de la berge à Suresnes au droit de la prise d'eau.

En effet une telle fermeture condamnerait encore un peu plus l'accès aux berges, déjà rendu difficile par la RD1, même si des escaliers très praticables existent à intervalle très régulier sur ce secteur.

L'installation de ce grillage entraînerait une paupérisation encore plus forte de ce secteur des berges qui a vocation à être totalement réhabilité dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges des Hauts-de-Seine, et de ce fait irait à l'encontre du projet de protection.

L'installation de ce grillage interrompt la linéarité de la promenade des berges, allant à l'encontre de toutes les préconisations des divers documents et engagements.

Espaces préconise à l'image de ce qu'elle fait avec Eau de Paris sur la passerelle de l'Avre depuis de nombreuses années, d'être missionnée pour un entretien régulier et écologique du site.

2.2.2 La nécessité de renforcée la végétalisation des berges de Seine

Espaces pense que la meilleure garantie d'amélioration de la protection de la prise d'eau serait de renforcer la végétalisation des berges à l'amont de celle-ci.

Espaces préconise que l'étude d'un renforcement de la végétalisation de ce secteur des berges de Suresnes et plus largement sur l'ensemble du périmètre soit mise à l'étude, ceci dans la poursuite des travaux mis en œuvre par Espaces dans la boucle du Val de Seine depuis 17 ans..

2.3 La station d'alerte du pont de Sèvres

Espaces considère qu'il s'agirait là d'une avancée extrêmement significative et importante pour l'analyse de la qualité de l'eau de la Seine et y est tout-à-fait favorable.

Espaces préconise que cette nouvelle station soit mise en œuvre le plus rapidement possible (emplacement identifié depuis 2009) afin de garantir la sécurité de la ressource en eau.

Sur le plan technique, l'association considère que l'installation de la station est une bonne utilisation de cet espace, et de ce point de vue évite de minéraliser plus le secteur et notamment l'île Seguin et apporte plusieurs éléments

2.3.1 Etude technique d'installation de la station dans la pile du pont de Sèvres

Espaces a réalisé une étude technique pour l'éventuelle installation de locaux techniques dans ces locaux (étude Socotec 2009) et la tient à disposition du maître d'ouvrage.

Un élément important identifié avait été la canalisation de Gaz de France Transport qui passe dans cet espace. Il ne semble pas que celle-ci ait été identifiée.

2.3.2 Valorisation de la réalisation de l'escalier d'accès technique en extérieur

Dans l'annexe 15, il est identifié la nécessité de construire un escalier d'accès à la station. La solution retenue est un escalier intérieur. Espaces regretterait un tel choix.

Espaces préconise de revenir au projet d'un escalier extérieur qui devrait être également utilisable par le public. En effet la réalisation d'un tel escalier a déjà été évoquée par le passé (notamment lors de la mise en service du T2) et serait l'occasion d'améliorer très significativement l'accès à la berge et au port de Sèvres depuis le trottoir amont du pont de Sèvres.

Un tel ouvrage permettrait de renforcer l'attractivité et l'accessibilité du site, comme cela a pu être possible avec la création de l'escale portuaire créée à l'occasion de la réalisation du bassin du ru de Marivel sur ce même site. Il permettrait de relier le trottoir amont du pont de Sèvres à la berge, lien totalement inexistant :

- d'améliorer la desserte du port de Sèvres au bénéfice de la navigation fluviale et de Ports de Paris ;
- d'améliorer l'accès à la promenade des berges très fréquentée, au parc nautique de l'île de Monsieur ;
- s'intégrerait au projet Vallée rive gauche de valorisation des berges de Seine.

L'argument évoqué du risque de refus au titre de la protection des monuments historiques proches ne semble à Espaces pas pertinente eu égard à la minéralisation déjà très forte du site. Par contre, la réalisation d'un tel escalier extérieur devrait être de bonne qualité architecturale pour valoriser le site et s'y intégrer.

2.4 Rejet d'eaux en Seine

Le dossier présenté identifie de nombreux rejets en Seine.

2.4.1 Rejets en Seine et avaloirs

De nombreux rejets sont identifiés dans le dossier. Espaces suggère que l'étude des solutions à apporter puis le traitement de ceux-ci puissent être intégrés dans le futur contrat de bassin (2013-2018) du territoire Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine afin d'être résorbés au plus vite.

2.4.2 Rejet des eaux pluviales du pont de Sèvres

Suite à l'alerte d'Espaces en 1995 (démarrage des activités d'entretien des berges menées par Espaces), la DDE des Hauts-de-Seine a réalisé en décembre 1996⁷ l'enterrement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales (en photo dans l'annexe 15) qui débouchait directement sur le chemin de halage. Un bassin de déshuilage a été installé en terre entre le bas de la canalisation identifiée et le rejet en Seine, également identifié. Par contre, à notre connaissance, depuis cette date, le bassin n'a pas connu d'entretien significatif. Le regard dont la fonction n'est pas identifiée dans le rapport (annexe 15 p. 31) pourrait être lié à ce bassin.

2.4.3 Rejets de la N 118

Espaces s'étonne que les rejets des eaux pluviales de la N118 au niveau du port de Sèvres (aval du bassin du ru de Marivel) ne soient pas mentionnés dans la liste des rejets.

Pièces jointes :

- Plaquette de présentation d'Espaces
- Dépliant berges de Seine
- L'écho-cantonnier N°42 et 43
- Dossier Gouvernance eau

⁷ Rapport d'activité de l'association Espaces 1996, page 14.